

# Commune de Waltenheim sur Zorn

## Procès verbal du conseil municipal

SEANCE DU 24 AOUT 2021

Sous la présidence de M. Jeannot KREBS, Maire

Convocation du 13 août 2021

Nombre de conseillers élus : 15

Présents : 11

Votants : 15

Membres présents: MM. HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis, adjoints, Mme MEYER Katia, MM DUCHMANN Guillaume, ROECKEL Olivier, SCHEHRER Matthieu, JACOB Fabien, VALENTIN Vincent, VOGT Marc, WALTER Daniel.

Membres absents : BRANDSTETTER Albert (procuration à M. Guy HORNECKER), COPPA-HERTLING Elise (procuration à M. VALENTIN), GREGORUTTI Sylvie (procuration à M. Jeannot KREBS), EBER Alain (procuration à M. HEPP Jean-Denis).

### 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. SCHEHRER Matthieu comme secrétaire de séance

- Adopté à l'unanimité.

### 2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

### 3 – DESIGNATION D'UN REFERENT TERRITORIAL « AMBROISIE »

**VU** la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernant la lutte au niveau communal contre les Ambrosies et la désignation de référents territoriaux « ambrosie », en date du 9 juin 2021 : repérer la présence de ces espèces, participer à leur surveillance, informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral cité plus haut, veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **DESIGNE** pour le référent territorial « Ambrosie » à WALTENEHIM SUR ZORN :

**Monsieur Marc VOGT, Conseiller Municipal**

Voté à l'unanimité

### 4 – RENOVATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE DE WALTENEHIM SUR ZORN

Sollicité par le Conseil presbytéral de WALTENEHIM SUR ZORN pour la rénovation de l'orgue de l'église de WALTENEHIM SUR ZORN,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Décide** de faire réaliser les travaux de rénovation de l'orgue option 3 Grand relevage selon devis s'élevant à la somme de 31 000 € HT environ

- **Charge** le maire à solliciter les subventions auprès de la CEA et tout autre organisme

- **dit** que la Commune participera au financement de ces travaux à hauteur de 10 000 €uros

Voté à l'unanimité

## **5 – COMPTABILITE : PASSAGE EN NOMENCLATURE M57**

La Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre progressivement les directives de son ministère en exigeant des collectivités l'application de la comptabilité M57 en lieu et place de la M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Un appel à candidature est ainsi lancé pour anticiper l'application de cette échéance obligatoire.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est passée à la nouvelle nomenclature M57 en 2020 et propose à toutes les Communes qui ont mutualisé la comptabilité de postuler à l'expérimentation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La Commune de WALTENHEIM SUR ZORN a signé en 2015 une convention de mutualisation de ses services comptables auprès des services de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn. Ainsi l'ensemble des écritures est effectué par les services mutualisés.

Monsieur le Maire propose de présenter la candidature de la Commune de WALTENHEIM SUR ZORN à l'expérimentation en appliquant la comptabilité M57 et le Compte Financier Unique (CFU) dès janvier 2023.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le passage à la nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **PRECISE** que cette norme comptable M57 s'appliquera à tous les budgets de la Commune
- **DÉCIDE** d'expérimenter le **Compte Financier Unique** (CFU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Voté à l'unanimité*

## **6 – DEMANDE DE DECONSIGNATION**

En 2008, la Commune de WALTENHEIM SUR ZORN a intenté un procès à l'encontre de Mme Christine WETZEL pour non-respect du permis de construire.

Dans le cadre de cette procédure, le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a demandé de consigner la somme de 2 500 € auprès du Service de consignations à la Caisse des Dépôts à Strasbourg.

Vu la fin de la procédure,

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, **Autorise** le maire à demander la déconsignation de la somme de 2 500 €

*Voté à l'unanimité*

## **7 – SORTIE DE L'INVENTAIRE DES BIENS ACTIFS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la sortie de l'actif de divers biens selon la liste ci-jointe

*Voté à l'unanimité*

## **DIVERS**

**Diverses informations données :**

\* La commune recherche une femme de service à raison de 3 heures par semaine pour le remplacement de Mme Anny BAUER : 2 candidatures ont été reçues en Mairie : Mme DECK-EDEL Aurélie et Mme GERLING Martine

\* Lotissement : plusieurs offres et projets reçus de la part du Crédit Mutuel, Terre Aménagement, Foncière du Rhin, Carré de l'Habitat

\* Jean ROTTNER a envoyé une lettre de remerciement pour l'organisation du scrutin

\* Crédit Mutuel : l'agence de Waltenheim sur Zorn va fermer au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le Personnel du Crédit Mutuel va se déplacer pour servir les personnes âgées à leur domicile, pour ceux qui en font la demande.

La caisse actuelle n'est plus aux normes, Coût des travaux : 270 000 €

Un courrier sera envoyé à chaque client pour l'en informer

La commune a demandé d'acquérir le bâtiment à l'€uro symbolique.

\* Lancement de l'étude d'aménagement du vieux cimetière et d'un passage.

\* Information donnée sur le branchement électrique de la construction WENDLING rue de la forêt

\* Caves inondées : EBER, WOLFF, MATHERN (défaut du clapet anti-retour)

La noue joue son rôle.

Les travaux devront être rattrapés lors de l'aménagement du futur lotissement

## Levée de séance à 21h55

Le Maire

KREBS Jeannot,

Les conseillers municipaux

Mme COPPA-HERTLING Elise  
absente

Mme MEYER Katia,

Les adjoints

M. HORNECKER Guy,

M. DUCHMANN Guillaume,

M. EBER Alain,  
absent

M. HEPP Jean-Denis,

Mme GREGORUTTI Sylvie,  
absente

M. JACOB Fabien,

M. ROECKEL Olivier

M. VALENTIN Vincent

M. BRANDSTETTER Albert,  
absent

M. SCHEHRER Matthieu,

M. VOGT Marc

M. WALTER Daniel